Affiché le 2010712017

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 069 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

<u>Absents et excusés</u>: Mmes P TARD — J LECERF - D. LEVESQUE — V. HERMANT — G. WATSON — N. GOUBET — D. TABARY — M. GORGUET — N. CARON — F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE. – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS

M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY

M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET

M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE

M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET

M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ

M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES

M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

Mme. P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph LEFORT M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

Objet: Contrat Enfance Jeunesse - Diagnostic social du territoire.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par la Communauté de Communes dans le cadre de l'animation de l'Enfance et de la Jeunesse qui a abouti à la conclusion d'un contrat enfance Jeunesse en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais et avec la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais.

Monsieur le Président rappelle ensuite la mission confiée au Centre Régional de Formation de la Petite Enfance associé au cabinet E2i en vue de dresser le diagnostic social du territoire en tenant compte de l'entrée depuis le 1^{er} janvier 2017 des six nouvelles communes situées à l'ouest du territoire : Souastre, Sailly-au-Bois, Gommecourt, Puisieux, Foncquevillers et Hébuterne.

Monsieur le Président indique que les conclusions de ce diagnostic seront nécessaires à la définition des axes stratégiques que l'intercommunalité poursuivra au titre de sa politique « Enfance jeunesse » dans le cadre d'une nouvelle contractualisation envisagée avec les partenaires précités pour la période 2017-2020.

Monsieur le Président détaille les conclusions de ce diagnostic qui a mis en évidence les forces et les faiblesses des actions engagées par l'intercommunalité au profit des familles.

Monsieur le Président souligne à ce titre la forte demande des familles sur les actions en faveur de la parentalité, des bésoins relevés par rapport à la réponse apportée par l'intercommunalité sur l'accueil du jeune enfant ainsi que la nécessité de créer des liens sociaux plus forts entre les différentes générations se cotoyant sur le territoire.

Monsieur le Président s'interroge sur la possibilité de mettre en œuvre une structure à vocation socio culturelle qui pourrait répondre aux besoins sociaux des familles et fédérer les différents services.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les conclusions du diagnostic social dressé par le CRFPE et le cabinet E21,
- de poursuivre le travail engagé en confiant le soin à des commissions thématiques de déterminer et d'arrêter les axes de développement stratégiques permettant d'aboutir à une nouvelle contractualisation avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais, la Mutualité Sociale Agricole Nord Pas de Calais,
- de poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une structure socio culturelle en relation avec les partenaires institutionnels et les usagers du territoire.

Ainsi fait, délibéré, certifié, publié, affiché et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 27 juin 2017 et transmission en Préfecture le 27 juin 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS Direction des Collectivités Locales

1 8 JUIL. 2017

ARRIVÉE